



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2017-001

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2017

# Sommaire

## Préfecture Aveyron

12-2017-01-02-001 - Subdélégations de signature de M. Marc TISSEIRE, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous votre autorité (7 pages)

Page 3

12-2017-01-02-002 - Subdélégations de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle de M. Marc TISSEIRE, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité (4 pages)

Page 11

Préfecture Aveyron

12-2017-01-02-001

Subdélégations de signature de M. Marc TISSEIRE,  
directeur de la direction départementale des territoires de  
l'Aveyron, aux agents placés sous votre autorité

PREFET DE L'AVEYRON

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

**Arrêté du 2 janvier 2017**

Objet : Subdélégations de signature de M. Marc TISSEIRE, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son autorité.

---

**LE PREFET DE L'AVEYRON**  
*Chevalier de la légion d'honneur*  
*Chevalier de l'ordre national du mérite*

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2015 donnant délégation de signature à M. Marc TISSEIRE, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron ;

**SUR** proposition du directeur de la direction départementale des territoires ;

**A R R E T E**

**Section 1**

**COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE**

**Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TISSEIRE, la délégation de signature, indiquée à **la section 1** de l'arrêté du 12 octobre 2015 qui lui est conférée, est exercée par Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires ou à défaut par les chefs de service suivants :

- M. Xavier PIOLIN, responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général ;
- Mme Delphine TORRES, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Renaud RECH, chef du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural.

## **Article 2**<sup>ième</sup>

La subdélégation conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté aux chefs de service est subdéléguée aux adjoints suivants :

- M. Christian BRUGIE, adjoint au responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général ;
- Mme Christel ALAUZET, adjointe au chef du service agriculture et développement rural ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint au chef du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Bernard LACOMBE, adjoint au chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Samuel BREILLER-TARDY, adjoint au chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous les actes qui relèvent de l'activité du service.

## **Article 3**<sup>ième</sup>

La subdélégation conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté aux chefs de service est subdéléguée aux chefs d'unités pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service.

## **Article 4**<sup>ième</sup>

Subdélégation de signature est en outre donnée aux chefs d'unité suivants pour le service agriculture, forêt et développement rural :

- Mme Christel ALAUZET, chef de l'unité aides aux surfaces, référente de la mission FEADER et adjointe au chef de service ;
- Mme Hélène BELLOC, chef de l'unité modernisation et transmission des exploitations ;
- Mme Giliane DESCHANELS, chef de l'unité droits à paiement et aides animales ;
- M. Jean-Luc ENJALBERT, chef de l'unité contrôles, foncier agricole et mesures conjoncturelles ;
- M. Thierry GERAUD, responsable de la mission usagers et baux ruraux ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous les actes qui relèvent de leur unité.

## **Article 5**<sup>ième</sup>

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'agence et adjoints désignés ci-dessous à l'effet de signer :

- Dans les limites prévues par l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2015,
- Dans les limites de leurs attributions,

en ce qui concerne les domaines relevant de leur agence territoriales, et les actes de gestion fonctionnelle pour les agents de leur agence, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service. La limitation territoriale ne s'applique pas au domaine de «l'application du

droit des sols» (cf. paragraphe «Urbanisme, application droit des sols» de l'arrêté visé ci-dessus).

Chefs d'agence :

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Fonctions</b>
M. Jean-Claude LEZE	chef de l'agence ouest à Villefranche
Mme Marie-Cécile DURAND	chef de l'agence Centre-Nord à Espalion
M. Stéphane BOUTONNET	chef de l'agence sud à Millau

Adjoints des chefs d'agence :

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Fonctions</b>
M. Raymond LAURENS	Adjoint au chef de l'agence Centre-Nord
M. Christian PONT	Adjoint au chef de l'agence ouest à Villefranche
M. Dominique SALLES	Adjoint au chef de l'agence sud à Millau

### **Article 6<sup>ième</sup>**

En outre, subdélégation de signature est donnée sous le contrôle et la responsabilité des délégataires désignés à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, et ce dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous :

Mme Josiane BAYOL, chef de l'unité droit des sols et fiscalité à l'effet de signer les avis et les décisions relatifs au domaine de l'application du droit des sols ;

Mme Gisèle BOUSSAGUET, Mission gestion de crise et sécurité routière, à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation ;

M. Nicolas FLOUEST, chef de l'unité prévention des risques à l'effet de signer les autorisations et avis relatifs au domaine public fluvial et aux zones inondables ;

Mme Nathalie CHARPIAT, adjointe au chef de l'unité droit des sols et fiscalité à l'effet de signer les avis et décisions relatifs au domaine de l'application du droit des sols en cas d'empêchement de Mme Josiane BAYOL ;

M. Sylvain COUFFIGNAL, mission gestion de crise et sécurité routière, à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation ;

M. J-Pierre ESCASSUT, chef de la mission gestion de crise et sécurité routière à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation, les avis relatifs au domaine des réseaux routiers ainsi que les décisions et documents relatifs au domaine

de l'éducation routière ;

M. Didier HIBERT, coordination et observatoire départemental de sécurité routière, à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation ;

M. Arnaud ANINAT, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chargé des départements de l'Aveyron et du Tarn, à l'effet de signer les décisions et documents relatifs au domaine de l'éducation routière ;

M. Cyril PAILHOUS, chef de l'unité police de l'eau, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes qui relèvent de l'activité du service ;

M. Gilbert PORTAL, Unité transition énergétique cadre de vie, à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation.

### **Article 7**<sup>ième</sup>

Les cadres de permanence désignés ci-dessous sont autorisés à signer tout acte nécessaire dans le domaine des transports et de la circulation :

- Mme Christel ALAUZET, adjointe au chef de service agriculture et développement rural ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint au chef de service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Bernard LACOMBE, adjoint au chef de service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Jean-Claude LEZE, chef de l'agence ouest à Villefranche ;
- Mme M-Cécile DURAND, chef de l'agence centre-nord à Espalion ;
- M. Raymond LAURENS, adjoint au chef de l'agence centre-nord ;
- M. Christian BRUGIE, adjoint au responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général ;
- M. Dominique SALLES, adjoint au chef de l'agence sud ;
- M. Christian PONT, adjoint au chef de l'agence ouest à Villefranche ;
- M. Stéphane BOUTONNET, chef de l'agence sud à Millau ;
- M. Samuel BREILLER-TARDY, adjoint au chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement.

## Section 2

### PERSONNES REPRÉSENTANT LE POUVOIR ADJUDICATEUR

#### **Article 8**<sup>ième</sup>

M. Marc TISSEIRE, directeur de la direction départementale des territoires, subdélègue la compétence pour exercer la fonction de représentant de pouvoir adjudicateur définie à la section 2 de l'arrêté du 12 octobre 2015 à Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires ainsi qu'à :

- M. Xavier PIOLIN, responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général ;
- Mme Delphine TORRES, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Renaud RECH, chef du biodiversité, eau et forêt ;
- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural.

#### **Article 9**<sup>ième</sup>

Subdélégation de signature est donnée en matière de commande aux agents mentionnés dans la présente section pour les montants indiqués ci-dessous :

**a** : 90 000€ H.T

**b** : 10 000€ H.T

**c** : 1 000 € H.T

lorsqu'il est fait explicitement mention de la référence **a, b ou c**.

#### **Article 10**<sup>ième</sup>

Subdélégation est donnée aux agents suivants de signer les commandes donnant lieu à un prix inférieur au montant indiqué à l'article 9<sup>ième</sup> du présent arrêté pour les programmes relevant de la compétence de leur service et dans les limites de leurs attributions et constater le service fait, à l'exception des programmes 215, 217 et 333.

Prénom – Nom	Fonctions / affectation	Référence du montant
M. J-Marc FLOTTES	inspecteur permis de conduire et éducation routière	c
M. Claude PRESNE	inspecteur permis de conduire et éducation routière	c
M. J-Pierre ESCASSUT	chef de la mission gestion de crise et sécurité routière	b
M. Nicolas FLOUEST	chef de l'unité prévention des risques	c
M. Sylvain COUFFIGNAL	mission gestion de crise et sécurité routière	c
M. Didier HIBERT	mission gestion de crise et sécurité routière	c



**Article 11<sup>ième</sup>**

Subdélégation est donnée aux agents suivants de signer les commandes donnant lieu à un prix inférieur au montant indiqué à l'article 5<sup>ième</sup> – section 1 – du présent arrêté pour les programmes 215, 217 et 333 et constater le service fait.

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Fonctions / affectation</b>	<b>Référence du montant</b>
Mme Simone MARTY	unité finance, patrimoine et logistique	b
M. Jean-Claude DARRES	chef de l'unité finance, patrimoine et logistique	b
M. Philippe. TRANCHARD	unité finance, patrimoine et logistique	c
Mme Régine GOMBERT	unité finance, patrimoine et logistique	c
M. Alain CREBASSA	unité finance, patrimoine et logistique	c
Mme Annie VEYRAC	unité finance, patrimoine et logistique	c
Mme Josiane CRANSAC	unité finance, patrimoine et logistique	c
Mme Agnès ESCASSUT	Secrétaire de direction	c
Mme Christiane FABRE	Service énergie, risques, bâtiment et sécurité	c
Mme Régine SUDRES	Service aménagement du territoire, urbanisme et logement	c
Mme Bernadette DENOIT	Service aménagement du territoire, urbanisme et logement	c
Mme Rosine ARNAL	Service agriculture et développement rural	c
Mme Laurence TALLONE	Service agriculture et développement rural	c
Mme Sylvie SINGLARD	Service biodiversité, eau et forêt	c
Mme Christine BOUDES	Service biodiversité, eau et forêt	c
M. Christophe MAJOREL	Agence Centre-Nord	c
Mme Mireille BOULET	Agence Sud	c
M. Philippe AROCAS	Agence Sud	c
Mme Danièle DELAGNES	Agence Ouest	c

**Section 3**  
**DISPOSITIONS COMMUNES**

**Article 12**<sup>ième</sup>

L'arrêté de subdélégation du 26 septembre 2016 est abrogé.

**Article 13**<sup>ième</sup>

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet de l'Aveyron ;
- à M. le directeur régional des finances publiques ;
- aux intéressés.

**Article 14**<sup>ième</sup>

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de la direction départementale des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires

**Marc TISSEIRE**

Préfecture Aveyron

12-2017-01-02-002

Subdélégations de signature en qualité de responsable  
d'unité opérationnelle de M. Marc TISSEIRE, directeur de  
la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux  
agents placés sous son autorité

PREFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

## **Arrêté du 2 janvier 2017**

Objet : Subdélégations de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle de M. Marc TISSEIRE, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité.

---

**LE PRÉFET DE L'AVEYRON**  
*Chevalier de la légion d'honneur*  
*Chevalier de l'ordre national du mérite*

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle à M. Marc TISSEIRE, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron ;

**SUR** proposition du directeur de la direction départementale des territoires ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc TISSEIRE, la délégation de signature de l'article 1 de l'arrêté du 13 octobre 2015 qui lui est conférée est exercée par Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires, ou à défaut par les chefs de service suivants :

- M. Xavier PIOLIN, responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général ;
- Mme Delphine TORRES, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Renaud RECH, chef du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural.

## **Article 2**<sup>ième</sup>

La subdélégation de signature de l'article 1 de l'arrêté du 13 octobre 2015 conférée à M. Marc TISSEIRE est exercée par Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires et par M. Xavier PIOLIN, responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général.

## **Article 3**<sup>ième</sup>

Subdélégation de signature est attribuée aux adjoints des chefs de service suivants :

- M. Christian BRUGIE, adjoint au responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général ;
- Mme Christel ALAUZET, adjointe au chef de service agriculture et développement rural ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint au chef de service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Bernard LACOMBE, adjoint au chef de service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Samuel BREILLER-TARDY, adjoint au chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes référencés à l'article 1 de l'arrêté du 13 octobre 2015.

## **Article 4**<sup>ième</sup>

Subdélégation de signature est en outre donnée aux chefs d'unité suivants pour le service agriculture, forêt et développement rural :

- Mme Christel ALAUZET, chef de l'unité aides aux surfaces, référente de la mission FEADER et adjointe au chef de service ;
- Mme Hélène BELLOC, chef de l'unité modernisation et transmission des exploitations ;
- Mme Giliane DESCHANELS, chef de l'unité droits à paiement et aides animales ;
- M. Jean-Luc ENJALBERT, chef de l'unité contrôles, foncier agricole et mesures conjoncturelles ;
- M. Thierry GERAUD, responsable de la mission usagers et baux ruraux ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes référencés à l'article 1 de l'arrêté du 13 octobre 2015.

## **Article 5**<sup>ième</sup>

Subdélégation de signature est donnée à :

M. Jean-Claude DARRES, responsable de l'unité finance patrimoine et logistique et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Simone MARTY de l'unité finance patrimoine et logistique, à l'effet de signer :

- les propositions d'affectation et d'engagement comptable auprès du contrôleur financier déconcentré, et du centre de prestation comptable mutualisé,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses,
- les titres de perception.

#### **Article 6<sup>ième</sup>**

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités désignés ci-dessous, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature à l'exception des programmes 215, 217 et 333.

Noms	Service / Unité
M. Jean-Pierre ESCASSUT	SERBS/mission gestion de crise et sécurité routière
M. Nicolas FLOUEST	SERBS/unité prévention des risques
M. Jérôme SOUYRI	SATUL/unité habitat logement

#### **Article 7<sup>ième</sup>**

1-Habilitation est donnée aux agents suivants à l'effet de valider les formulaires Chorus :

- Mme Josiane CRANSAC,
- Mme Annie VEYRAC.

2-Habilitation est donnée à Mme Régine SUDRES et à M. Pierre MENEL à l'effet de valider les formulaires GALION.

3-Habilitation est donnée aux agents suivants à l'effet d'assurer les missions de gestionnaire valideur de crédits tel que le profil est décrit dans l'application de gestion des missions et des frais de déplacement CHORUS Déplacements Temporaires :

- Mme Josiane CRANSAC,
- Mme Annie VEYRAC,
- Mme Régine SUDRES.

#### **Article 8<sup>ième</sup>**

L'arrêté de subdélégation du 26 septembre 2016 est abrogé.

#### **Article 9<sup>ième</sup>**

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet de l'Aveyron ;
- à M. le directeur régional des finances publiques ;
- aux intéressés.

**Article 10<sup>ième</sup>**

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de la direction départementale des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation

Le Directeur Départemental des Territoires

**Marc TISSEIRE**